

B: MISE À JOUR SUR LA NOMINATION DE L'AUDITEUR EXTERNE DE L'OPS POUR 2012–2013 ET 2014–2015

1. L'audit d'une organisation par une entité externe constitue l'un des instruments clés garantissant la transparence et la supervision de ses opérations. La nomination de l'Auditeur externe en place de l'Organisation panaméricaine de la Santé viendra à expiration à l'achèvement de l'audit de la période financière 2010-2011. L'Auditeur externe actuel, le Bureau d'audit national du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, s'est acquitté de cette fonction pendant près de 30 ans.
2. Conformément à l'Article 14.1 du Règlement financier, la Conférence sanitaire panaméricaine ou le Conseil directeur nomme un Auditeur externe de réputation internationale pour vérifier les comptes de l'Organisation. La durée de la nomination est à la discrétion de la Conférence ou du Conseil. Toutefois, la pratique antérieure a été de nommer l'Auditeur externe pour deux périodes biennales.
3. Une *note verbale* a été envoyée à tous les Membres, Membres participants et États associés en octobre 2010. La *note verbale* décrivait en détail la procédure que devaient suivre les États Membres afin de nommer un Auditeur pour les périodes biennales 2012-2013 et 2014-2015. La date butoir pour la réception des soumissions des États Membres était le 30 avril 2011. Afin de donner aux États Membres du temps supplémentaire pour participer pleinement au processus, la Directrice a prolongé la date butoir pour la réception des nominations par le Bureau au 1^{er} juin 2011.
4. Le Bureau a reçu trois nominations comme suit : le Gouvernement de Bolivie a nommé le Contrôleur et Auditeur général de l'Inde; le Gouvernement du Panama a nommé la Cour d'Audit espagnole et le Gouvernement du Pérou a nommé l'Institution suprême d'Audit d'Allemagne (Bundesrechnungshof).
5. Le Panama et le Pérou ont soumis les propositions en incluant toute la documentation demandée selon les instructions de la *note verbale*, la Bolivie a envoyé seulement la lettre officielle du Ministère de la Santé informant de leur nomination. Bien que tous les efforts aient été entrepris par le Bureau pour obtenir la proposition complète, elle n'a pas été reçue à ce jour.
6. Toute la documentation disponible pour les nominations a été transmise au Comité d'Audit de l'OPS pour examen et commentaires.
7. Les propositions accompagnées des commentaires éventuels faits par le Comité d'Audit, seront soumises au 51^e Conseil directeur qui se tiendra en septembre 2011 pour la considération des États Membres. Pendant le Conseil directeur, les représentants des

entités d'audit proposées par les États Membres mentionnés ci-dessus seront invités à faire une présentation sommaire de leurs propositions pour aider au processus de sélection. La sélection de l'Auditeur externe se fera à scrutin secret avec la condition d'une simple majorité.

Mesures à prendre par le Comité exécutif

8. Le Comité exécutif est prié de prendre note du présent rapport et de faire ses commentaires.